

**COMPTE RENDU
REUNION NATIONALE DE CONCERTATION
DES CHANTIERS DE JEUNES BENEVOLES**

-
GROUPE DE TRAVAIL « OPPORTUNITE DE LA CREATION D'UN OBSERVATOIRE »

-
23 MAI 2003, INJEP

Présents :

Ministère Jeunesse (H. Latimier), DR Jeunesse Ile de France (Sylvie Chaussoy), Cotravaux, Concordia, Union rempart, UNAREC, CORAC, Solidarités jeunesses, Service Civil International

Animateur : Olivier Lenoir (Cotravaux)

Rapporteur : Olivier Mangin (Concordia)

Question sous tendue :

Qu'est ce que les associations de chantiers de jeunes bénévoles, les ministères, les organes déconcentrés de l'état et les collectivités territoriales pourraient attendre d'un observatoire du travail volontaire ?

Constats :

- L'administration centrale n'a plus les moyens de rassembler les données. Les administrations « administrantes » paieront certainement le plus lourd tribut à la décentralisation.
- Les lois de finance et de décentralisation vont s'imposer de façon croissante, leurs indicateurs seront globalisants ; on passera d'une logique de lignes comptables à une logique de programmation et de projet global. Il faut donc pouvoir appréhender et dépasser ce changement en réfléchissant à son impact sur les chantiers de jeunes ?
- La procédure de décentralisation n'est pas nouvelle, mais elle engage un repositionnement :
 - Des différents ministères et de leurs établissements déconcentrés
 - Des différentes coordinations nationales et régionales
 - Des associations et...
 - Des collectivités territoriales qui deviendront « décideurs »
- Nous allons sortir d'un système relayé par l'administration centrale et nous n'aurons plus d'interlocuteur capable de garantir la mise en œuvre d'un projet social au niveau national, mais seulement d'accompagner celui-ci. Notre seule façon d'agir sera donc suivant nos convictions de défendre la pertinence de notre projet face aux décideurs locaux. Cette pertinence était jusqu'à aujourd'hui garantie par la concertation nationale. Les préfets dans chacune de leurs régions respectives auront maintenant leurs propres préoccupations. C'est peut être là un risque majeur sur notre activité.
- Un autre facteur de risque existe dans la disparition du rôle d'intermédiaire « neutre » ou de médiateur que pouvait représenter l'état face aux éventuels conflits pouvant opposer une région et ses départements.
- Des informations qualitatives et quantitatives sont déjà disponibles au niveau des principales associations de chantiers. Comment en tirer un enseignement qui pourrait avoir un intérêt national ?
- Des actions d'initiatives locales existent et ne sont pas actuellement recensées ou « statistiquées », il faut donc pouvoir les identifier.

Débats : Quels objectifs, qu'est ce que l'on observe, comment, quand, où, avec quels critères et pour quels intérêts ?

- Il faut trouver l'outil, et plus que l'outil, le système, qui puisse apporter ce que nous avons collectivement besoin pour nous enrichir. Il faut répondre à la question de la cohérence d'un apport entre national, régional, départemental et local.
- La fonction d'observatoire peut permettre le transfert d'une région à l'autre. Le système ne devra donc pas être uniquement organisé verticalement du local au national, mais également transversalement du local au local et permettre les mutualisations.
- La fonction d'observatoire ne doit pas être une simple chambre d'enregistrement statistique. La difficulté existera néanmoins sur l'exploitation de données non uniquement « chiffrées » et sur leurs capacités à dépasser le simple champ du constat et être de véritables vecteurs de changements.
- L'observatoire se différencie dans le temps de la concertation nationale par son approvisionnement régulier et son contenu sans cesse renouvelé, il est en mouvement, il se situe dans la durée, il est donc différent d'une étude.
- Sa mise en place devra être rapide afin de remplacer au plus vite le vide laissé par la décentralisation dans la défense, la pérennisation et le développement d'un projet social.
- L'objet pourrait certes dépasser le cadre des seuls chantiers de jeunes bénévoles et s'élargir sur le volontariat, mais il semble préférable de d'abord maîtriser ce premier aspect pour ensuite éventuellement en élargir le champ en fonction de la réalité

locale.

- Se restreindre à la seule entrée des (non) financements serait considérablement restreindre le potentiel de cet observatoire, identifier la nature des activités pratiquées ; les législations applicables ; la territorialité des actions ; leur impact sur l'environnement, sur la citoyenneté, sur le développement local... serait profitable dans le but de mettre en valeur et valoriser les bonnes pratiques, les échanges d'expériences, les données statistiques, les opérations calibrées afin de permettre par cet échange une meilleure négociation avec le décideur local.
- La relation actuelle entre associations et tutelles est souvent établie sur le rapport à la subvention, elle est donc imparfaite, il conviendrait de profiter de cette évolution des missions de l'état afin de donner plus de place aux rôles d'expertise ou de conseil des administrations et de leurs établissements.
- Les conventions pluriannuelles mises en place en collaboration avec certains ministères pourraient être étendues dans leur forme aux collectivités locales, l'observatoire pourrait être le lieu de leur mutualisation.
- Ce projet qui pourrait naître de la capacité des hommes à se rencontrer et se rassembler pourrait également permettre aux collectivités locales de mieux comprendre l'histoire qui serait diffusée par les associations grâce à cet observatoire qui remplirait ainsi un rôle de gestion des connaissances et de transmission de patrimoine social, afin que celui-ci ne tombe pas dans l'oubli.
- Il subsiste une nécessité d'observation nationale à partir de critères d'observation décidés nationalement et partagés entre les différentes administrations techniques, les autres ministères, les associations, ou encore les collectivités et le ministère de la jeunesse sur un angle citoyen, permettant de constater comment ce phénomène de société s'est développé et s'exprime.
- Il pourrait s'appuyer sur les réseaux et les compétences déjà existants dans certaines régions (ex : DR Ile de France, Cotravaux, CORAC..) et être testé dans celles-ci à titre expérimental.
- Concernant les moyens nécessaires, ceux-ci n'ont pas été envisagés.

Perspectives :

Création d'un groupe de travail sous la coordination du Ministère de la jeunesse de l'éducation et de la recherche, et plus particulièrement des services chargés des politiques de jeunesse sous la responsabilité de Monsieur Hervé Latimier.

* * *